



Info-Qualité

Cette fiche vise à promouvoir les meilleures pratiques cliniques et administratives pour assurer la qualité et la sécurité des soins et services au quotidien.

L'importance de la tenue des lieux

La tenue des lieux consiste à évaluer périodiquement l'aménagement des milieux de travail tout en sensibilisant les équipes à l'adoption de bonnes pratiques visant le maintien de l'ordre, de la propreté et de la sécurité. Elle contribue à assurer la pérennité des mesures correctives mises en place et à prévenir la réapparition des situations à risque. De plus, la tenue des lieux constitue une exigence réglementaire en matière de santé et de sécurité du travail. Elle fait partie des éléments vérifiés lors des interventions de la CNESST puisqu'elle contribue à la prévention des chutes, des trébuchements et de nombreux autres risques pouvant entraîner des blessures.

Saviez-vous que le maintien des correctifs issus des inspections de tenue des lieux est une responsabilité partagée? L'implication de chaque membre du personnel est essentielle pour prévenir la réapparition des situations à risque et assurer la pérennité des améliorations mises en place.

Personnel visé

- Toute personne œuvrant à Santé Québec Montérégie-Ouest
- Employé(e)s, gestionnaires, médecins, stagiaires ou bénévoles
- Incluant : L'utilisateur, ses proches aidants, et ses visiteurs

Éléments clés

1. **L'environnement physique est fonctionnel, sécuritaire et favorable au respect de la confidentialité, et ce, en collaboration avec les directions de l'établissement concerné.**

À inclure dans notre pratique

En tant que gestionnaire :

- **J'inspecte mon milieu de travail de façon périodique à l'aide de la grille**
Grille d'inspection générale : [ADM-DRHDO-10034 Grille inspection tenue generale des lieux](#)
À noter : La fréquence peut varier, mais elle doit être faite au minimum de façon trimestrielle.
- **J'achemine la grille complétée au registre d'inspections préventives d'équipements ou des milieux de travail**
Registre: <https://forms.office.com/r/p4RkmZ4rc2>
- **Je corrige les aspects non conformes observés :**
 - Effectuer une requête Octopus au besoin afin d'assurer la prise en charge des correctifs requis.
 - Remplacer tout équipement endommagé afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et des usagers.
 - Transmettre une demande à la DRIM afin de faire corriger les câbles et fils électriques non fixés ou mal disposés, de façon à prévenir les risques de trébuchement et de chute.
 - Corriger les situations d'entreposage non sécuritaire afin de réduire les risques de chute d'objets, d'obstruction des voies de circulation ou de blessures.

- **Je sensibilise les employés quand des enjeux sont présents ou fréquents**

Veiller à ce que les correctifs apportés lors des activités de tenue des lieux soient maintenus dans le temps et intégrés aux pratiques courantes de travail.

- **J'encourage mes employés à m'envoyer des formulaires de situation à risque**

Vous serez en mesure de corriger les enjeux avant qu'un accident se produise.

- **Je suis proactif en matière de prévention des accidents**

- Je consacre un moment SST dans mes rencontres d'équipe et j'anime des rencontres d'animation minute SST afin de sensibiliser les employés.
- Je consulte la présentation de capsule RH sur la tenue des lieux : [Présentation - La tenue des lieux au travail](#).
- Je consulte la vidéo de la capsule RH (20 min) : [Capsules RH : les essentiels pour une meilleure gestion](#).
- Je consulte la page intranet pour avoir accès aux grilles d'inspection et aux activités minutes SST [Service de prévention, promotion et mieux-être au travail](#).

- **Je consulte le service de prévention, promotion et mieux-être au travail (PPMÉT)**

Si vous avez besoin de soutien ou vous avez des doutes quant à la tenue des lieux, contactez-nous : ssmet.prevention.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

En tant qu'employé

1. Je contribue au maintien des mesures correctives faites dans mon lieu de travail.
2. Je remplis ma déclaration de situation à risque lorsque le risque est présent; formulaire disponible dans le portail intranet : [ADM-DRHDO-10025 - Déclaration d'un événement accidentel et d'une situation à risque](#).
3. J'encourage mes collègues à déclarer les situations dangereuses et j'informe mon gestionnaire dès que le risque est perçu.
4. Je consulte toute information pertinente sur la tenue des lieux disponible dans le portail intranet pour en savoir plus [Service de prévention, promotion et mieux-être au travail](#).

N'attendez pas la visite de la CNESST ou un accident, faites votre tenue des lieux pour assurer la santé et la sécurité de vos employés et de vos collègues!

La qualité au cœur de nos actions !

Notre personne-ressource

Verania Cecilia Melliz Medina, agente de gestion du personnel, PPMÉT



Consultez toutes les fiches
de la Démarche qualité!